

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 450/Sec.

Astrida, le 26 février 1951.



Monsieur le Directeur,

Auriez-vous l'obligeance de passer au bureau du
Comptable Territorial muni de 80.- francs pour y retirer votre
certificat de composition de famille.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef du Territoire, ff., J. KIRSCH,

A Monsieur PLEITINX Henri
Directeur Régional du F.B.I.

à

A S T R I D A .